

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

2 - EGLISE SAINTE-MARIE - RESTAURATION DES TOITURES ET DU DECOR INTERIEUR - FINANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur DOMECCQ expose que les travaux de restauration de la toiture et des décors peints intérieurs de l'église Sainte-Marie ont été programmés en trois tranches.

La première tranche qui consistait à la réfection de la majeure partie des toitures est en cours de réalisation :

- la réfection de la toiture du chœur est terminée,
- la réfection des toitures de la nef sera réalisée à compter du mois de septembre 2013.

Le montant de la tranche 1 (travaux et maîtrise d'œuvre) est arrêté à 200 000 € HT.

.../...

La tranche 2 qui consiste en la restauration de la toiture du bas-côté sud ainsi qu'en la restauration des maçonneries à l'intérieur de l'église est estimée à 230 000 € HT. Elle interviendra à compter de l'exercice 2014.

Enfin, la tranche 3 concerne la restauration des peintures murales à l'intérieur de l'église. Le montant de la tranche 3 est arrêté à 230 000 € HT.

Après concertations de nos partenaires financiers, l'église Sainte-Marie étant classée au titre des monuments historiques, le plan de financement de l'opération peut être arrêté comme suit :

Eglise Sainte-Marie – Restauration	DRAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	Ville
	40 %	15 %	20 %	25 %
Tranche 1 : 200 000	80 000	30 000	40 000	50 000
Tranche 2 : 230 000	92 000	34 500	46 000	57 500
Tranche 3 : 230 000	92 000	34 500	46 000	57 500
TOTAL 660 000	264 000	99 000	132 000	165 000

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires et à solliciter les subventions telles qu'exposées,
- **PRECISE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les subventions sollicitées ne seraient pas obtenues.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/06/2013

Bernard UTHURRY